

« Nous devons amener les musulmans à réfléchir sur leur pratique rituelle »

RELIGION La fête de l'Aïd appelle des questions éthiques selon Marc Vandenheede (ULg)

► L'étourdissement est-il préférable en cas d'abattage ?
► Pour Marc Vandenheede (ULg) :
« Oui, mais il faut à la fois respecter le rite musulman et intégrer les connaissances scientifiques. »

ENTRETIEN
Lors de la fête du sacrifice qui aura lieu le 24 septembre prochain, les musulmans tuent un animal selon un rite qui prescrit le non-étourdissement. Quelles sont les implications en matière de bien-être animal ? Rencontre avec Marc Vandenheede qui enseigne à la faculté vétérinaire de Liège.

Que dit la science à ce sujet ?
L'animal, ici le mouton, le bœuf ou la chèvre, est un être sensible. Il peut souffrir à cause d'un stress lié à la peur ou la douleur, que ce soit lors du transport ou de l'abattage. Ensuite, lors de l'abattage, on emploie de facto des moyens effrayants et douloureux à savoir qu'il faut réaliser une saignée, au moyen d'un couteau. Pour éviter cette douleur, on préconise d'étourdir l'animal, en injectant une tige dans la tête par exemple. Cette perte de conscience élimine la perception de la peur et la douleur.

En cas d'abattage rituel, l'animal est saigné sans être étourdi. Quelles conséquences ?
Lorsque l'on essaie de savoir

combien de temps l'animal reste conscient après avoir été saigné sans étourdissement, on a des résultats différents suivant les espèces, les âges, et même les individus. Un jeune veau, par exemple, peut rester conscient plus longtemps (jusqu'à plusieurs minutes) qu'un bœuf (20 secondes à 1 minute). Un mouton, c'est plus rapide : 15 secondes. Après, compte tenu de ces données, il faut juger de ce qui est acceptable ou pas.

Quels éléments peuvent influencer sur le bien-être de l'animal ?
Le sacrificateur qui pratique l'abattage sans étourdissement doit avoir une formation, notamment pour faire la saignée en une fois. Aujourd'hui, toutes les personnes qui travaillent au sein d'un abattoir doivent avoir suivi une formation en bien-être animal.

In fine, l'étourdissement est préférable...
Oui. Le tout est de voir ce que l'on accepte comme douleur pour respecter le rite religieux. Et là, on arrive sur le terrain de l'éthique. C'est étonnant dit, il faut aussi reconnaître que le respect de l'animal est inclus dans le rite musulman dans le sens où il y a un respect de la vie qui est retirée. Nous avons des choses à apprendre de ce rite alors que, en pleine époque d'industrialisation de l'abattage, nous consommons de la viande sans être confronté de près à la mise à mort. Dans le rite musulman, l'animal n'est pas considéré comme un objet et la responsabilité de la mise à mort est importante. Il est remercié pour la viande qu'il donne à la famille, où il est partagé.

Le rite devrait-il évoluer ? Tout évolue. Comment respecter à la fois le sens du rite tout en s'orientant vers un étourdissement ? Certaines communautés musulmanes, minoritaires, acceptent l'étourdissement réversible. L'animal est anesthésié sous électro-narcose, sans mourir. Cela veut dire que s'il n'est pas saigné, il peut être réveillé, sans dommage.
Amen. La communauté musulmane de Belgique a prendre en compte ces avis est un enjeu de premier plan. ■

Propos recueillis par PHILIPPE BOCCUZZI

FÊTE DU SACRIFICE

Un sens du partage

« La fête de l'Aïd est avant tout une fête du partage », explique Ali Gounaïm, président de l'Union des mosquées de Liège qui rappelle les fondamentaux. La fête a lieu dix jours après le premier croissant de lune qui marque le début du mois lunaire soit le 24 septembre cette année. Elle commence par une prière et se poursuit avec le sacrifice de l'animal (mouton, bœuf ou chèvre). Ce dernier est isolé, tourné vers la Mecque puis saigné. « Il ne peut voir le couteau ni être stressé en étant en présence d'autres animaux morts car le Coran recommande d'utiliser la meilleure des façons pour ne pas faire souffrir l'animal. » Ensuite, la viande est partagée : un tiers pour la famille, un tiers pour les voisins, un tiers pour les pauvres, qu'ils soient ou non musulmans.

PHILIPPE BOCCUZZI

à l'abattoir Le halal va moins vite

REPORTAGE

Si on n'est pas habitué, la première chose qui frappe est l'odeur. Une odeur animale tout d'abord mais ensuite, c'est l'odeur ferreuse du sang qui pique les narines, une odeur que le cerveau ne tarde pas à identifier comme étant celle de la mort. Au-delà des effluves, c'est aussi la vision des vaches, pendues par un pied, la tête découpée et accrochée à la carcasse pour conserver la traçabilité de l'animal et le sang qui continue de s'écouler par les stérifutes (avaloirs) répartis un peu partout qui versent l'estomaque. Enfin, c'est l'automatisation de la chaîne qui saute aux yeux. Il faut bien, puisqu'environ 400 bêtes par semaine terminent leur vie à l'abattoir public de Liège situé à Bressoux, en bord de Meuse. Ce jour, ce sont 110 bovins qui seront tués entre les murs.

Sur la chaîne, chacun a son rôle bien défini. Les animaux passent d'homme en homme le long du rail qui les transporte et chacun découpe, éviscère, lave la carcasse, avant qu'elle ne passe au poste suivant.

Une mise à mort rapide

Les bêtes que l'on observe ainsi ont été tuées « normalement », mais l'abattoir de

Liège, comme de nombreux autres, produit également de la viande halal. « Pour nous, cela ne change pas forcément la donne », explique Valentin Rob, maître abatteur. Puis il passe à la démonstration. « Normalement, on fait rentrer les animaux un par un. On dirige l'animal dans le box. » En fait de box, il s'agit d'une petite cabine qui ne laisse pas vraiment d'amplitude de mouvement. Une fois l'animal coincé, on lui cogne le pistolet à gaz comprimé sur la tête et il s'évanouit, assommé.

« C'est cela dont les consommateurs de produits halal refusent d'entendre parler. L'étourdissement de l'animal avant sa mise à mort. » Ensuite tout va très vite. On leve la porte du box. On attache la patte arrière de l'animal à une chaîne. On le hisse, et on le déplace d'un mètre. Là, l'abatteur met l'animal à mort. Un premier coup de couteau pour écar-

ter les chairs au niveau du collier et de la poitrine. Ensuite, un second coup, droit au cœur. En une dizaine de secondes, l'animal est vidé de son sang. L'opération totale ne prend que quelques minutes. Et il faut constater que l'animal ne semble pas souffrir outre mesure. Pour le stress avant la mise à mort, en revanche, c'est une autre histoire...

Pour les abattages halal, le procédé diffère légèrement, mais les animaux ont la même origine. « Ils viennent des mêmes lots que les autres animaux. Et après le sacrifice, ils retournent dans la chaîne normale. » Il n'y a donc que la mise à mort qui diffère réellement. Pour le sacrifice, l'abattoir dispose d'un box particulier, orienté vers la Mecque.

« On y fait entrer la tête, puis on place sa tête sur un repose-tête. Le repose-tête s'élève. Ensuite le sacrificateur tranche le cou de l'animal d'une jugulaire à l'autre. Une fois l'opération terminée, le box bascule, renversant l'animal, tête en bas pour rendre plus rapide l'écoulement du sang. Cela met deux à trois minutes de plus que l'abattage standard, mais l'animal tombe assez vite en mort céré-

brale. »

L'interdiction des sites temporaires pour la fête de l'Aïd, ces professionnels ne la comprennent pas. « En théorie, cela devrait nous satisfaire puisqu'ils rentrent en compétition avec notre abattoir pour des prix inférieurs (envoyer un mouton à l'abattoir coûte 50 euros, élimination de la carcasse comprise. En abattoir mobile, le coût passe à 5 euros, mais le client doit tout gérer lui-même, NDLR). Le risque est de retomber dans la situation d'avant. On les gens égorger l'animal dans leur jardin, voire chez eux. Et se débarrassent des carcasses dans des terrains vagues. Je ne vois pas en quoi ce serait une amélioration du bien-être animal. » Mais selon Tony Jolet, directeur de l'abattoir, la norme halal pourrait faire des efforts. « Je pense qu'une bonne solution consisterait à étourdir l'animal juste après son égorgement. Mais cette proposition, les consommateurs de viande halal ne veulent pas en entendre parler. Ce serait pourtant une grande avancée en termes de bien-être animal. » ■

THOMAS CASAVECCHIA

communauté L'heure n'est plus à la fête

Entre dégoût, révolte et déconfort, les citoyens belges de confession musulmane s'apprennent à vivre une fête du sacrifice qui n'aura plus de festif que son nom.

Si les différents ministres en charge du dossier invoquent le bien-être animal pour justifier leur interdiction de l'abattage rituel dans les abattoirs temporaires, ce n'est pas de cette façon que les Belges musulmans le ressentent. « Les gens ne comprennent pas, ils se sentent méprisés et délaissés », explique Tahzi Zaki, président de l'Association européenne pour le vivre ensemble (Aeev), une association basée à Bruxelles qui s'associe à l'Union des mosquées de Bruxelles dans un appel au boycott du sacrifice 2015. Nous avons l'impression d'être constamment pris à partie, sur tous les sujets. Le musulman est devenu un bouc émissaire pour les politiciens. » Pour Hajib El Hajjaji, vice-président du Collectif contre l'islamophobie, « les musulmans ont l'impression qu'on cherche à foutre leur filte en leur. Symboliquement, on les ampute d'une part de leur identité musulmane. Cela risque de renforcer les clichés ».

En réaction, l'appel au boycott s'est répandu, via les unions de mosquées, ou le mouvement sur les réseaux sociaux intitulé « OnEstPasDesMoutons ». La page Facebook compte près de 4.000 likes. Même à Bruxelles, où les abattoirs temporaires se sont encore autorisés cette année, les mosquées en appellent à la solidarité. Le Comité de coordination des institutions islamiques de Belgique a initié une action en référendum contre le ministre flamand Ben Weyts.

Pas de plan d'attaque
Mais la polémique de l'Aïd 2015 met aussi en lumière la faiblesse de l'exécutif des musulmans de Belgique, interlocuteur officiel de l'Etat pour le culte islamique. Noureddine Smaili, son président, nous explique ainsi que depuis juin dernier, il n'a plus repris contact avec les ministres : « Des actions citoyennes se mettent en place, les unions de mosquées s'adressent aux ministres. Nous ne laissons aller vers les autorités. Nous n'avons pas de plan d'attaque. Pour cette année, de toute façon, c'est raté. Nous vivons plutôt une solution à long terme. » Une attitude qui fait bondir l'associatif : « La majorité de la communauté ne savait pas ce qu'était l'exécutif juridique, pointe Tahzi Zaki. Maintenant les gens commencent à s'y intéresser et ils constatent... que ça ne sert à rien et qu'ils doivent quand même se débrouiller par eux-mêmes ! Nous, on n'est pas habilités pour parler aux politiques, mais on est obligé de le faire parce que l'exécutif ne prend pas ses responsabilités ! » ■

E.B.L.